



ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
d'Indre-et-Loire

Division  
de l'organisation scolaire

Tours, le 26 avril 2022

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des  
services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

DOS

n° 29-2022

Affaire suivie par :

Christine Gusseau

Tél : 02 47 60 77 21

Mél : [christine.gusseau@ac-orleans-tours.fr](mailto:christine.gusseau@ac-orleans-tours.fr)

267, rue Giraudeau

CS 74212

37042 Tours Cedex 1

à

Mesdames les Directrices et  
Messieurs les Directeurs  
des écoles concernées par les Enseignements  
Internationaux de Langues Etrangères

S/C de Mesdames et Messieurs les  
Inspecteurs de l'Education Nationale

**Objet : Enseignements Internationaux de Langues Etrangères**  
Préparation de la rentrée scolaire 2022-2023.

Afin de préparer les évolutions éventuelles relatives aux Enseignements Internationaux de Langues Etrangères pour la rentrée scolaire 2022/2023, il est nécessaire de recenser dans chaque école les besoins exprimés par les familles.

Pour rappel, ce dispositif est mis en œuvre dans les écoles qui comptent un groupe d'au moins dix enfants par nationalité et dans celles pouvant accueillir un regroupement d'enfants issus d'écoles voisines.

Vous trouverez ci-joint, une note explicative à l'attention des parents ainsi qu'un formulaire pour recueillir les inscriptions des familles aux enseignements internationaux de langues étrangères.

Je vous remercie de bien vouloir afficher et distribuer ce document aux enfants inscrits dans votre école pour la présente année scolaire (hors élèves de CM2).

Le formulaire rempli par les parents, quelle que soit leur réponse, **devra être adressé à l'Inspecteur de l'Education Nationale de votre circonscription avant le 25 mai 2022.**

Directeur académique des services  
de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

Christian MENDIVÉ